

Il importe de savoir si l'on ne gaspille pas un temps précieux en obligeant l'élève à réaliser des bases chiffrées et à harmoniser des chants donnés.

servir
à maintenir sa dignité d'homme et d'artiste, et à mériter
à son tour la palme de l'immortalité.

Etienne ROYER

Notre Enquête sur la Crise et la Forme du Théâtre Lyrique

Rappelons les termes de notre questionnaire :

1^e Les progrès de l'art musical contemporain peuvent-ils utiliser des formes identiques pour la musique d'action **AU THEATRE** et la musique pure **AU CONCERT** ?

En d'autres termes, le concert symphonique peut-il être simultané au drame lyrique ; ou encore le sujet de théâtre n'exige-t-il pas **UNE PROPRIETE DE STYLE** en conformité avec la nécessité visuelle, différente du style de la symphonie ?

2^e La musique au théâtre permet-elle au compositeur d'exprimer **TOUTE** sa pensée dans tout son prolongement ?

3^e La musique au théâtre n'est-elle pas obligée à certaines concessions à la **VOIX CHANTEE**, c'est-à-dire à la **MELODIE FACILEMENT SAISSISSABLE** ?

4^e Le compositeur n'a-t-il pas avantage à être au théâtre son propre librettiste, ainsi qu'au concert, et peut-il dégager totalement sa personnalité d'un poème qui n'a pas été conçu par lui ?

* *

M. Vincent d'Indy

L'autorité du directeur de la *Schola Cantorum*, du compositeur éminent de tant d'ouvrages symphoniques et lyriques, donne à son opinion un intérêt particulier :

1^e Les formes musicales applicables au drame sont essentiellement différentes des formes symphoniques, parfois même opposées. C'est la méconnaissance de ce principe qui fut cause, au XIX^e siècle, de l'élosion de tant de mauvais opéras, depuis Auber, Adam, Halévy, etc., jusqu'au Prussien Meyerbeer.

2^e Le compositeur peut exprimer au théâtre toute sa pensée ; je ne vois pas comment cela pourrait lui être interdit.

3^e C'est au compositeur à discerner ce qui, dans la musique théâtrale, doit être *récité* et ce qui doit être *chanté*. Ceci est affaire de goût et d'esthétique.

4^e Je crois que le compositeur a toujours intérêt à écrire lui-même ses poèmes dramatiques.

VINCENT D'INDY

M. Théodore Dubois.

De l'*Institut*.

1^e Hélas ! on est trop porté, maintenant, à utiliser les mêmes formes pour la musique d'action *au théâtre* et la musique pure *au Concert*. Au concert, dans des œuvres purement symphoniques ou de musique de chambre ne relevant d'aucun programme, comme c'est le plus souvent le cas, le compositeur a toute liberté ; son génie peut se développer à l'aise ; aucune entrave ne vient gêner l'essor de son imagination ; il peut planer aussi haut qu'il voudra, on... qu'il pourra, sans crainte d'être ramené impérieusement à une réalité quelconque.

Toutes les œuvres symphoniques des grands maîtres offrent la preuve de ce que je viens d'énoncer. Il n'en va pas de même en ce qui concerne

la musique *d'action au théâtre*. Ici, l'orchestre n'est plus le seul maître ; il ne doit pas l'être. L'action, les personnages, les décors, les situations font que le tout forme un ensemble auquel l'orchestre vient s'ajouter en soulignant, éclairant, interprétant, magnifiant l'ensemble, lui donnant l'éclat, le charme, la couleur qui conviennent à la situation, mais sans jamais dominer ni étouffer la diction des personnages.

Personne plus que moi n'admire le génie de Wagner. Il a heureusement introduit au théâtre le *leitmotiv* qui sert à la formation de la tradition symphonique. Seulement, dans sa pensée, il avait conçu l'orchestre *invisible*, ce qui permettait aux voix de se faire entendre. Aujourd'hui, la plupart des compositeurs dont je ne veux nommer aucun, qu'ils se servent ou non du *leitmotiv*, quoique sachant très bien que leur orchestre ne sera pas invisible, font un tel abus des sonorités orchestrales, qu'il est presque toujours impossible de saisir un mot de ce que chantent les personnages. Ce qui est pour le moins regrettable, pour ne pas dire plus !

Vous demandez si le concert symphonique peut être simultané au drame lyrique. Je crois avoir fait comprendre que oui, mais à la condition de s'y soumettre, de le commenter, et *non de le dominer*. C'est là le point critiquable du système wagnérien. Chez lui, tout est subordonné à la symphonie, ce qui rend parfois, ayons le courage de l'avouer, l'audition de certaines parties de ses magnifiques drames lyriques un peu pénible.

Ici la propriété de style me paraît devoir être en conformité avec la nécessité visuelle, ce qui la diffère du style proprement symphonique.

2^e Il n'y a que le compositeur purement symphonique qui puisse exprimer toute sa pensée « musicale » dans tout son prolongement. Le compositeur de théâtre doit subordonner son développement à l'*action*, qui commande tout.

3^e Quel plus bel instrument que la voix humaine, et est-ce lui faire une concession que de lui couvrir une partie où la mélodie soit *saisissable*? Comment, voilà en scène un personnage important qui doit exprimer par des paroles des sentiments, ou chevaleresques, ou tragiques, ou dramma-tiques, et c'est à la clarinette ou à la trompette que vous confiez ce rôle émouvant, pendant que la voix fait entendre une mélodie quelconque ?

Voir le *Courrier Musical* des 1^{er} et 15 janvier.

musique trop complète ferait double emploi... on admettant même qu'il n'y ait pas conflit entre ce qu'on voit et ce qu'on entendrait. La musique dramatique peut, à la rigueur, être exercée au contraire, parce que l'imagination supplie au côté visuel ; il faut pour l'auditeur un travail mental à faire, mais il n'y a pas de conflit. Au contraire, l'emploi du théâtre, du style symphonique, paralyse le drame ; si l'action est subordonnée à la forme musicale, elle ne peut être que fastidieuse, et la musique, même belle, en est tout obscurcie. Combien d'illustres exemples de ce cas depuis cinquante ans ?

2^e La musique au théâtre *doit permettre* au compositeur d'exprimer toute sa pensée ; pour la bonne raison que sa pensée ne doit pas souffrir du cadre fourni par l'action dramatique.

3^e Plusieurs réponses sont ici possibles, parce qu'il y a plusieurs esthétiques en présence. Il est un art raffiné, d'essence supérieure, dans lequel on peut s'abstenir de toute concession. Mais cet art n'a nécessité qu'à très peu près, à de petites salles. Si l'on veut écrire pour les masses et pour les grands vaisseaux sonores, on ne doit pas, à mon avis, se livrer à

de trop grandes complications ou subtilités. Au point de vue du succès, la chose est de toute évidence... mais je me place même ici au point de vue de l'acoustique et de l'optique, et de l'assimilation possible par les spectateurs de bonne volonté. Ce n'est pas une raison pour sombrer dans le mauvais goût, bien au contraire ; il n'y aura jamais le moindre和睦e entre la simplicité et la beauté.

Enfin, il faut faire simple dit fait, qu'une mélodie facile est toujours mieux rendue. Et il faut écrire pour la voix en respectant son caractère et ses aptitudes, de même qu'en le fait pour tous les instruments ; on a beaucoup trop négligé cette précaution.

4^e Sur la dernière question, je ne puis vous répondre qu'en numérant cela dépend des individus. Ceux qui sont capables d'écrire un bon hymne ont tout avantage à le faire ; l'unité de pensée sera alors parfaite. Mais d'autre part, il est arrivé que la recherche de l'unité par ce moyen a entraîné d'excellents musiciens, inabîlables en littérature théâtrale, de cruelles

GUY DE LONCIOT.

[A suivre]